



Douzième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 41 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1958

Grèce : Amendement au projet de résolution remanié présenté par l'Australie, le Canada, Ceylan, le Danemark, les Etats-Unis d'Amérique, la France, l'Inde, Israël, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède
(A/C.5/L.468/Rev.1) 1/

Insérer au paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution révisé, après les mots ... " (y compris les Centres d'information)" ..., le membre de phrase suivant : "en vue de recommander éventuellement des modifications propres à assurer un maximum d'efficacité aux moindres frais".

1/ Ce texte tient compte de la proposition faite oralement par le représentant du Japon à la 612ème séance de la Commission, proposition qui a été acceptée par l'auteur de l'amendement.